

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
-----------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	71
N° identifiant	2017-0792

Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Attribution de subvention à l'association AY128 dans le cadre de la politique Enseignement Supérieur Recherche
-------	--

Rapporteur(s)	M. El Mustapha BELGSIR
Date de la convocation	16/03/2018

--	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mmes Coralie BREUILLE et Diane GUERINEAU

PJ.	Tableau de subvention Convention financière
-----	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	65	M. Alain CLAEYS - Président M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - Mme Joëlle PELTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTÉ - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN les conseillers communautaires suppléants
----------	----	---

Absents	13	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER Membres du bureau Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Jean-François JOLIVET - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	13	Mandants	Mandataires
		M. François BLANCHARD	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	M. Gérard SOL
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141. Sortie de Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
------------------------------------	----------------------------

Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Enseignement supérieur - Innovation - Partenariats
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

La Communauté Urbaine Grand Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. A ce titre, elle les soutient activement.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, une structure a sollicité une subvention. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont décrits dans le tableau annexé.

Après examen de ce rapport et de son annexe, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution de subvention conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

La dépense sera imputée conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.

POUR	76	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT, M. Aurélien TRICOT

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE	Adopte
------------------	--------

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406- lmc179375-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

Subventions proposées au vote du Conseil Communautaire du 6 avril 2018

2017-0792

		<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
AY 128		20 000 €			38 000 €	38 000 €	
790 904 882 00012	FR7642559000424102002784648				38 000 €		Enseignement supérieur et partenariats - Innovation - Technopole 0/90/6574/2800/2018 2018 00000081
DEMANDE : 38 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE		Projet global de développement économique d'un tiers lieux, intitulé les Usines Nouvelles, avec un FabLab axé autour des nouvelles technologies. Le financement du tiers lieux et du FabLab associé fait l'objet d'un financement FEDER du programme opérationnel Poitou-Charentes. Grand Poitiers est co-financeur de ce projet pour un montant total de 73 K€, dont 38 K€ pour 2018 (solde de la subvention totale).					

CONVENTION FINANCIERE 2018

AY 128

Entre d'une part,

Grand Poitiers Communauté urbaine inscrite au SIRET sous le numéro 20006985400012, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 06 avril 2018,

Et d'autre part,

L'association dénommée AY 128 inscrite au SIRET sous le numéro 79090488200012, dont le siège social se situe LA FILATURE AVENUE DE LA PLAGE 86240 LIGUGE, représentée par son président Monsieur Denis MEUNIER,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

L'association « AY 128» a pour objet : Sauvetage, restauration et développement du site de la Filature de Ligugé

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles Grand Poitiers Communauté urbaine souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, Grand Poitiers Communauté urbaine s'engage à apporter à l'association son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Enseignement supérieur partenariats Innovation Technopole <i>00000081</i>	Projet global de développement économique d'un tiers lieux, intitulé les Usines Nouvelles, avec un FabLab axé autour des nouvelles technologies. Le financement du tiers lieux et du FabLab associé fait l'objet d'un financement FEDER du programme opérationnel Poitou-Charentes. Grand Poitiers est co-financeur de ce projet pour un montant total de 73 K€, dont 38 K€ pour 2018 (solde de la subvention totale).	38 000 €

Cette aide de Grand Poitiers Communauté urbaine peut faire l'objet de plusieurs versements.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS À FOURNIR

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à Grand Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans son espace associations. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, l'association devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la collectivité ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2018. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

EI Mustapha BELGSIR
Pour le Président, le Vice-Président

Denis MEUNIER
Le Président de l'Association,